



Assurance litige remboursement

Par **Christian111**, le **12/03/2022** à **07:10**

Bonjour

Achat voiture en leasing 17.300 € TTC, remise de 2.000 € donc prix achat 15.300 € TTC,

Mensualités leasing 196 €

Assurance MACIF rembourse à la valeur à neuf majorée.

Sinistres du véhicule classé non réparable au bout de 6 mois, cession demande par la société à la macif 13.270 € HT,

remboursement MACIF 12.500 € HT, soit le prix achat HT le reste étant à ma charge.

Question 1 : la société de leasing n'a t elle pas oublié, lors du calcul de la cession la remise de 2.000 € ?

Question 2 : la MACIF rembourse en HT la société de leasing mais, en théorie, elle devrait me reverser la différence entre les 12.400 et le prix achat de 15.300 € TTC ?

Serait il possible de m aider ?

Merci et bien cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **12/03/2022** à **18:49**

Bonjour

L'indemnisation calculée sur une base hors taxes, (car les sociétés de LOA récupèrent la TVA), est obligatoirement versée au propriétaire du véhicule endommagé, c'est-à-dire l'organisme financier.

Vous avez dû être informé lors de l'acquisition du véhicul, de ce risque. Lors d'un gros sinistre, il est en effet courant d'être perdant si l'on a pas souscrit de protection « perte financière » ou « renfort d'indemnisation »..